
CLERMONT-FERRAND

Serge GODARD (PS)

- 136 141 hab. -

Actualisation de l'Agenda 21 de Clermont-Ferrand

La ville de Clermont-Ferrand, qui mène une politique active depuis le début des années 1990 en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie, s'est engagée en 1997 dans le développement durable, en signant la Charte d'Aalborg. Cette volonté politique s'est traduite en 2002 par le plan « Energie + » et, en 2003, par l'élaboration d'un premier Agenda 21, actualisé en 2006. Cet Agenda 21 a obtenu un label de reconnaissance décerné par le Ministère de l'écologie et du développement durable.

L'approche globale de développement durable

Clermont-Ferrand a signé en 2004 une Convention avec deux organismes experts¹ chargés d'élaborer l'actualisation de son Agenda 21.

Pour ce faire, un comité de pilotage développement durable a été mis en place. Il est composé de l'élu en charge du développement durable, des représentants du Cabinet du Maire, de la Direction Générale des Services et de la Direction Environnement Santé.

Cette actualisation s'est déroulée en trois temps :

- Le bilan de l'Agenda 21 (juillet 2004 -février 2005), avec l'élaboration d'un tableau de bord comportant des indicateurs pour chacune des actions du 1^{er} Agenda 21, renseignés par les deux consultants extérieurs, les services municipaux et les partenaires. Plus de la moitié (57%) des indicateurs ont été renseignés (648 au total).
- La mise à jour de l'Agenda 21 (mars - décembre 2005), sur la base de réunions de travail mobilisant les services municipaux, la Communauté d'agglomération de Clermont Ferrand, l'ADEME, la DIREN, le Conseil régional, le Conseil général, le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) et la T2C (société de transports en commun de l'agglomération clermontoise), les comités de quartier, les associations concernées par le thème et les fournisseurs d'énergie. Quatre thèmes ont été abordés (énergie, déchets, santé/urbanisme, habitat, déplacements/nouveaux enjeux/partenariat, évaluation).
- La définition d'objectifs (indicateurs) chiffrés, en 2006

Une nouvelle architecture de l'Agenda 21 a ainsi été proposée à l'équipe municipale en janvier 2006. Celle-ci comprend trois thèmes : « Une gouvernance participative et éco-citoyenne », « La valorisation des ressources locales, moteur du développement durable », et « Un projet urbain durable ». Ces thèmes sont répartis en 25 actions de développement durable, reflétant donc à la fois les volets social, environnemental et économique.

Les acquis effectifs

Le bilan du 1^{er} Agenda 21 indique que $\frac{3}{4}$ des actions prévues sont lancés. Les meilleurs résultats sont obtenus sur la maîtrise de l'énergie et de l'eau, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la qualité du cadre de vie, le renouvellement urbain et le transport, l'information et la démocratie participative :

¹ Le cabinet d'experts Marge et l'agence locale d'énergie, Aduhne.

- Elaboration, en 2004, d'une Charte de coopération décentralisée pour le développement durable ayant pour objet la promotion de la coopération décentralisée, l'incitation et l'aide aux collectivités territoriales souhaitant mettre en œuvre cette coopération dans une perspective de développement durable.
- En 2005, 5 bâtiments municipaux ont profité de nouvelles installations : les crèches Saint Jacques et Sully sont équipées respectivement de 12 et 8 panneaux solaires dédiés à la production de plus de 40% de leurs besoins en eau chaude ; 12 panneaux solaires permettent de répondre à 25% des besoins annuels en eau chaude sanitaire du vestiaire du stade Leclanché ; le CPIE de Theix, bâtiment HQE, a été équipé de 3 systèmes de production d'énergie propre (une chaudière à bois, 4m² de panneaux solaires et 34m² de mur trombe) ; enfin 137 panneaux solaires ont été rénovés ou installés dans le quartier de Saint-Jacques, couvrant ainsi 35% des besoins annuels en eau chaude sanitaire. En 2006, 5 nouveaux bâtiments ont bénéficié de la démarche.
- La flotte municipale est composée à 25% de véhicules propres, dépassant ainsi les objectifs de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, conformément au plan « Energie + ».
- Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Montferrand a pour objectif de valoriser et de réhabiliter l'environnement public et le patrimoine.
- Création, en 2002, de la Cellule Bruit pour traiter les dossiers et plaintes nécessitant une approche transversale.
- Ouverture, en 2003, d'un Centre Local d'Information et de Coordination à la maison du retraité.
- Lancement, en 2002, de l'opération « Plan internet pour tous » : organisation de séances de formation et ouverture de 22 lieux d'accès publics.

Commentaires :

Contact : Christian BARBALAT, Directeur Environnement-Santé, 04-73-42-63-41,
cbarbalat@ville-clermont-ferrand.fr